

Compagnie, du Caporal de planton et des Soldats de planton.

120. Devoirs des Sous-officiers à la Porte et à la Cantine.

130. Dispositions et emploi à l'égard des Détenus et des Prisonniers.

140. Punitons qui peuvent être infligées par le Capitaine d'une Compagnie.

• 150. Cours Martiales de Régiment.

160. Marches de Route, et devoirs pendant la marche et le cantonnement.

170. Offenses et pénalités mentionnées dans l'Acte de la Milice et de la Défense de 1868, et une parfaite connaissance des Règlements concernant la Milice Volontaire.

Les Elèves doivent être parfaitement mis au fait des devoirs qui regardent les Officiers, les Sous-officiers et les Soldats lorsqu'ils sont de Garde, y compris la Parade privée de la garde. Gardes.

Chaque Elève sera tenu de faire et de garder en sa possession des copies des formules et rapports qui suivent : Formules et Rapports.

1. Liste de Paie.
2. Livre de Comptes de la Compagnie.
3. Rôle de Reçus.
4. Registre des devoirs.
5. Rapport de la Garde.
6. Etat de la Parade.
7. Rapport du Capitaine du jour.